

# CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU VAL D'YERRES (2015-2020)



Présentation du projet au  
Conseil Communautaire  
du 29 juin 2015

# SOMMAIRE

## **I. Le projet du Val d'Yerres**

- 1) Cadre stratégique et orientations du contrat de ville (à l'échelle du territoire et des communes)**
- 2) La gouvernance (les 3 niveaux d'instance et l'ingénierie du contrat de ville)**
- 3) La participation des habitants (état d'avancement du Conseil Citoyen)**

## **II. Les 4 piliers du contrat de ville**

- 1) Le pilier cohésion sociale**
- 2) Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain**
- 3) Le pilier développement économique et emploi**
- 4) Le pilier valeurs de la République et Citoyenneté**

## **III. Le calendrier du projet**



# I. LE PROJET DU VAL D'YERRES

# 1/ CADRE STRATEGIQUE ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

## ↳ A l'échelle du territoire

- Les élus de la Communauté d'agglomération soulignent leur attachement **au maintien des services de proximité et à la présence des institutions au sein des quartiers.**
- La participation des habitants constitue également un point central du contrat de ville qui induit la mise en place **d'un Conseil Citoyen sur chacun des quartiers** d'habitat social de la nouvelle géographie prioritaire (1 sur le quartier « Les Hautes Mardelles », 1 sur le quartier « Le Vieillet » et 2 sur le quartier « Les Cinéastes/ La Plaine»).
- Une **conférence intercommunale du logement** sera également créée pour une meilleure gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux sur le territoire du Val d'Yerres,
- **Un observatoire du peuplement** sera mis en place sur l'ensemble du bassin communautaire pour une meilleure connaissance du parc de logement social et de l'état du peuplement sur l'ensemble du bassin communautaire, notamment au sein du patrimoine des 3 bailleurs sociaux intervenant (OSICA, ICF Habitat La Sablière et Vilogia).

# 1/ CADRE STRATEGIQUE ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

## ↳ Les orientations prioritaires des communes

### **Le quartier des Hautes Mardelles (commune de Brunoy)**

- la gestion urbaine de proximité et le projet de renouvellement urbain,
- la prévention de la délinquance : mise en place d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi, notamment envers les publics jeunes,
- la réussite scolaire et l'éducation dans sa globalité (protocoles de droit commun en liaison avec le rythme scolaire et le rythme de l'enfant).

### **Le quartier Les Cinéastes/ La Plaine (commune d'Epinau-sous-Sénart)**

- améliorer la réussite scolaire et éducative des enfants,
- favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, notamment en direction des jeunes,
- développer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie en matière de renouvellement urbain (logements /commerces /équipements et environnement), en matière de gestion urbaine de proximité et en matière de tranquillité publique,
- renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale (en matière de culture, de sport, de démocratie participative, de santé, d'accès aux droits,...).

# 1/ CADRE STRATEGIQUE ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

## ↳ Les orientations prioritaires des communes

### **Le Quartier du Vieillet (commune de Quincy-sous-Sénart)**

- les volets éducation, enfance, jeunesse et soutien à la fonction parentale devront faire l'objet d'une attention particulière,
- l'accompagnement social des habitants devra être renforcé : permanences sociales et juridiques, actions d'information individuelles et collectives, emploi, travail en réseau avec les différents partenaires, etc.,
- dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP) il conviendra de rester vigilant, notamment quant au suivi et au développement des actions qui visent à l'amélioration du cadre de vie. La participation des habitants sera à développer sur la période de contractualisation.

## 2/ LA GOUVERNANCE

Trois niveaux d'instances sont retenus pour l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre du contrat de ville sur la période 2015-2020 :

- le comité de pilotage du contrat de ville,
- le comité opérationnel de suivi du contrat de ville,
- le comité de programmation annuelle du contrat de ville.

## 2/ LA GOUVERNANCE

### ↳ le comité de pilotage

#### Son rôle

- Il précise le cadre du projet de contrat de ville du Val d'Yerres, décide de ses orientations et de ses réajustements ("maître d'ouvrage"),
- Il arrête la méthodologie et le calendrier de travail,
- Il détermine les instances de travail en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du contrat de ville (comité opérationnel, groupes de travail, cellules de veille,...),
- Il qualifie les objectifs et les enjeux du nouveau contrat de ville intercommunal (problématiques prioritaires, orientations en termes d'actions et d'opportunités pour le territoire d'intervention).

#### Sa composition :

Sont membres de droit du comité de pilotage : la Préfecture de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, les 3 communes retenues par l'Etat dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire : Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart, un représentant de chaque Conseil Citoyen. Sont également associés au comité de pilotage du contrat de ville : les différentes instances de l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants institutionnels.

Le Comité de pilotage se réunit au minimum à trois reprises sur la période 2015-2020 pour procéder à la signature et au lancement du nouveau contrat de ville (1er semestre 2015), produire un bilan intermédiaire 2015-2017 et réaliser des réajustements éventuels (clause de revoyure à mi-parcours), procéder au bilan et à l'évaluation du contrat de ville sur la période 2015-2020 (en fin de contractualisation).



## 2/ LA GOUVERNANCE

### ↳ le comité opérationnel de suivi

#### Son rôle

- Il précise les phases méthodologiques (“maître d’œuvre”) : état d’avancement du projet au regard des orientations du contrat de ville, recensement des travaux effectués sur le territoire, état des lieux des problématiques rencontrées, suivi des modes de participation des partenaires (acteurs institutionnels et associatifs) et de la population.
- Il procède à l’évaluation annuelle du contrat de ville, au recensement et à l’analyse des données de contexte local (données qualitatives et quantitatives).
- Il propose les éventuels projets d’avenant au comité de pilotage.

#### Sa composition :

Sont membres de droit du comité opérationnel de suivi :  
La Vice-Présidente de la communauté d’agglomération du Val d’Yerres en charge de la délégation politique de la Ville, un élu désigné par chacune des 3 communes (1 élu désigné par la commune de Brunoy, 1 par la commune d’Epinay-sous-Sénart, 1 par la commune de Quincy-sous-Sénart), la déléguée du Préfet , les chefs de projet du Val d’Yerres et des communes ainsi que leurs représentants, un représentant de chaque Conseil Citoyen, les bailleurs concernés (liste non exhaustive).

Le comité opérationnel de suivi se réunit à minima une fois par an au cours du deuxième semestre de l’année N pour :

- procéder à l’évaluation du contrat de ville intercommunal sur l’année N-1,
- préciser et coordonner le plan d’actions à l’échelle du territoire sur l’année N+1.

## 2/ LA GOUVERNANCE

### ↳ **Le Comité de programmation annuelle pour attribution des financements ACSE**

#### **Son rôle**

Dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances préside un comité de programmation visant à valider les projets du territoire pouvant bénéficier de crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSé) et du Conseil Départemental de l'Essonne.

#### **Sa composition et sa fréquence**

Le comité de programmation se réunit chaque année. Présidé par le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances, il comprend la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les chefs de projet de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres, les communes retenues en géographie prioritaire, le Conseil Départemental, ...

## 2/ LA GOUVERNANCE

### ↳ L'ingénierie du Contrat de ville

**La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres regroupe l'ingénierie cohésion sociale et emploi au sein d'une même Direction** (le chef de projet politique de la ville du Val d'Yerres et le coordonnateur du service Val d'Yerres Emploi). Le projet intercommunal est porté par cette Direction de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Habitat dans une démarche de coordination et de concertation avec les porteurs de projet/ chefs de projet des communes.

**A l'échelle communale, chaque commune du Val d'Yerres est également dotée d'un chef de projet ou d'un référent politique de la ville** qui porte le projet politique de la ville à l'échelle de sa commune et anime les actions de compétence communale (Education, prévention de la délinquance, santé, renouvellement urbain, ...).

Certaines villes ont également un coordonnateur dédié à des dispositifs spécifiques : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réussite éducative, ...

## 3/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS

### ↳ Etat d'avancement du Conseil Citoyen

Les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération du Val d'Yerres sont **plus étroitement associés** à la préparation et surtout au suivi du futur contrat. La participation citoyenne dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville est en effet **une volonté forte des élus du territoire**, inspirée par la loi et soutenue activement à l'échelle des communes où des pratiques participatives étaient déjà existantes.

#### Le Conseil Citoyen au 1<sup>er</sup> juin 2015

- **A Brunoy** : sa mise en place est aujourd'hui effective, les deux collèges sont constitués. Le Conseil citoyen s'est déjà réuni plusieurs fois, pour définir ses statuts et son règlement intérieur. Un arrêté préfectoral d'approbation a été signé le 28 mai 2015. Il s'agit, avec celui de Quincy-sous-Sénart, du premier arrêté préfectoral pris en Essonne.
- **A Epinay-sous-Sénart** : pour faire suite à une dérogation du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, deux conseils citoyens sont en cours de création sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine (l'un pour Les Cinéastes, l'autre pour La Plaine, afin de tenir compte de la spécificité de ces deux secteurs). Ils se composeront d'une part, de représentants d'associations et d'acteurs locaux; d'autre part, d'habitants tirés au sort suite à un appel à candidature. Ce second collège doit compter au moins 50% des membres du conseil citoyen.

## 3/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS

### ↳ Etat d'avancement du Conseil Citoyen

#### Le Conseil Citoyen au 1<sup>er</sup> juin 2015 (suite)

- **A Quincy-sous-Sénart** : un appel à candidatures a été effectué fin janvier et un tirage au sort a eu lieu le 11 février 2015. Le collège « Habitants » est composé de 10 membres sur la liste principale et de 3 membres sur liste complémentaire dit collège « Associations et acteurs locaux ». Chaque association sera représentée par son (sa) Président(e) ou un autre membre désigné de l'association pour le (la) représenter.
- La création du Conseil citoyen et la liste de ses membres a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 5 mars 2015 et d'un arrêté du Préfet le 1<sup>er</sup> juin 2015 (premier arrêté préfectoral signé en Essonne avec celui de Brunoy). Les membres de ce conseil citoyen seront prochainement conviés à une réunion de présentation du diagnostic réalisé puis des pistes d'actions seront alors envisagées avec eux pour le futur contrat de ville.
- Le Conseil citoyen sera porté par l'association « La Parenthèse » et recevra le soutien de la commune, notamment par le biais du Service Politique de la Ville (appui technique pour l'aide au démarrage).
- Le bailleur OSICA s'engage dès à présent à mettre à disposition du Conseil citoyen les locaux du « Pavillon des Projets », situés au cœur du quartier du Vieillet.



## **IV. LES 4 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE**

- 1) LE PILIER COHÉSION SOCIALE**
- 2) LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**
- 3) LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**
- 4) LE PILIER CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE**



 **PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE**

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cohésion sociale »

Clé de voute de ce contrat de ville, le pilier « Cohésion sociale » doit être en forte interaction avec les 3 autres piliers, pour un projet de territoire efficace et cohérent qui associe « l'humain » et l'urbain ».

Les élus du Territoire entendent maintenir les services de proximité et favoriser la présence des institutions au sein des quartiers prioritaires face à une progression des situations de fragilité sociale et de précarité des habitants.

**Sur le quartier des Hautes Mardelles**, suite à l'étude socio-urbaine et à la concertation des habitants menée par la commune de Brunoy, la réussite scolaire et l'éducation dans sa globalité sont retenues comme des priorités.

**Sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine** à Epinay-sous-Sénart, le pilier cohésion sociale est l'une des priorités de la commune.

La municipalité prévoit la création d'un équipement socio-culturel qui utilisera tous les leviers (levier de développement, toutes les ressources et les capacités de mobilisation citoyenne) dans la programmation et les actions qu'il proposera.



# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cohésion sociale »

**Sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine (suite) :** Pour chacune des thématiques composant le pilier de la cohésion sociale, il convient de répondre à une double exigence : le bien-être des habitants et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'efficacité, de volontarisme et d'innovation.

**Sur le quartier du Vieillet à Quincy-sous-Sénart,** les volets « éducation, enfance, jeunesse et soutien à la fonction parentale » doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'accompagnement social des habitants est à renforcer.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## Les 6 axes retenus sur le territoire du Val d'Yerres

- l'Education, l'Enfance- Jeunesse et la Réussite scolaire,
- l'Accès aux droits,
- la Culture,
- le Sport,
- la Santé,
- la Prévention de la délinquance,

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 EDUCATION, ENFANCE-JEUNESSE, RÉUSSITE SCOLAIRE

### 👉 Le diagnostic du territoire

#### Constats sur les 3 quartiers prioritaires :

- Surreprésentation des jeunes de moins de 20 ans,
- Nombre élevé de familles monoparentales et de familles nombreuses,
- Des jeunes en perte de repères, en décrochage scolaire 👉 nécessité d'un meilleur accompagnement des jeunes dans leur parcours d'orientation professionnelle (tutorat, apprentissage, etc.),
- De plus en plus de familles en difficulté dans leur fonction parentale : nécessité de les soutenir par le biais d'un accompagnement individualisé de l'enfant ou de structures dédiées (Maison des parents),
- Des besoins prégnants en matière de garde d'enfants.

**Les difficultés persistent alors que le territoire est doté de nombreux dispositifs** : accueils de loisirs et accueils périscolaires, 2 Programmes de Réussite Educative (PRE), des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), des Clubs Coup de Pouce, des dispositifs de soutien à la parentalité, 2 Points Information Jeunesse (PIJ), 1 Centre d'Information et d'Orientation (CIO), une intervention de la prévention spécialisée sur les quartiers prioritaires depuis 10 ans, la mise en place de chantiers éducatifs, ...

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 EDUCATION, ENFANCE-JEUNESSE, RÉUSSITE SCOLAIRE

### 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville

Mettre en synergie l'ensemble des moyens en mobilisant toutes les ressources (équipes pédagogiques, parents, services des cosignataires) pour :

- Coordonner et soutenir les dispositifs d'accompagnement éducatif, de réussite scolaire et de soutien à la parentalité (réseau et stratégie éducative),
- Renforcer le réseau partenarial (lien avec les établissements scolaires, création d'un pôle ressource, ...),
- Favoriser les parcours éducatifs et l'accompagnement des familles,
- Développer les actions de prévention, d'éducation et d'insertion en direction des jeunes (parcours résidentiel, accès aux droits et à la santé,...),
- Lutter contre le décrochage scolaire (accompagner les parcours, prévenir les ruptures, promouvoir la santé et l'épanouissement de l'enfant),
- Développer l'offre de garde et d'accueil petite enfance,
- Organiser des temps forts à l'échelle du territoire pour permettre aux jeunes de découvrir les métiers et le monde de l'entreprise (soutenir les actions de la prévention spécialisée à l'échelle du territoire, en particulier sur les 3 quartiers prioritaires, ...).

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 ACCÈS AUX DROITS

### 👉 Le diagnostic du territoire

#### Points forts, atouts du territoire

- Des dispositifs d'accès au droit nombreux et variés (associatifs ou institutionnels) répartis sur l'ensemble du territoire, certaines permanences étant au cœur des quartiers prioritaires,
- Présence de plusieurs acteurs ressources dans les antennes communales et les quartiers prioritaires,
- Soutien au milieu associatif par la communauté d'agglomération et les communes.

#### Points à améliorer

- Pas de visibilité des dispositifs : améliorer la communication et la coordination sur le territoire,
- Nécessité d'un suivi partenarial et d'une évaluation partagée des permanences,
- Besoin d'une structure d'accueil supplémentaire en matière de soutien psychologique avec nécessité d'améliorer l'existant en matière de suivi psychiatrique : on enregistre à ce jour 3 à 6 mois d'attente dans les Centres Médicaux Psychologiques (CMP – soins relatifs aux troubles mentaux) et les Centres Médicaux Psycho Pédagogiques (CMPP – pour enfants & adolescents),
- Problème d'accessibilité aux logements d'urgence dans les situations de violences conjugales.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 ACCÈS AUX DROITS

### 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville

- **Mettre en place une stratégie territoriale pour améliorer l'information des habitants et des intervenants locaux en matière d'accès aux droits et favoriser l'accès aux droits des jeunes** : journées d'information thématique, cartographie des dispositifs et lieux de permanence d'accès aux droits, guide de l'accès aux droits, répertoire des intervenants, plan de communication à l'échelle du territoire,...

- **Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes par des actions de prévention et d'accompagnement des victimes et de leurs familles** :

Formation et information des professionnels du territoire, développement des permanences d'accompagnement des femmes victimes de violences, redéploiement des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sur les 2 commissariats du territoire, mise en place d'une cellule de veille sur les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, ...



# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 CULTURE

### 👉 Le diagnostic du territoire

#### Des équipements nombreux et variés, favorables au dynamisme culturel du territoire

- **Importante densité de salles de spectacle.** Les projets sont gérés à la fois par les villes et la communauté d'agglomération. Une programmation « spectacle vivant » est déléguée au groupe Soumère,
- L'offre culturelle sur le Val d'Yerres vise à répondre **aux publics les plus variés**, dans le cadre d'une **politique tarifaire adaptée**,
- Des **opérations de médiation culturelle** ont été conduites sur les dernières années par le délégataire (représentations scolaires, répétitions publiques,... parmi lesquelles « Carmen au collège»),
- **Mise en réseau des bibliothèques** et instauration de la gratuité des inscriptions sur l'ensemble du territoire depuis 2009,

**La situation est toutefois contrastée en fonction des communes, notamment à Epinay-sous-Sénart** (budget très contraint sans salle équipée, mais avec une politique culturelle de qualité et une réelle dynamique de diversification des publics). Le projet «**Maison des Arts** » inscrit au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) doit permettre de rétablir la péréquation des équipements culturels à l'échelle du territoire.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 CULTURE

### 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville

- Favoriser l'accès à la culture pour tous, promouvoir la saison culturelle auprès des publics en difficulté,
- Développer les actions culturelles (conservatoires, bibliothèques, spectacles vivants) au cœur des 3 quartiers prioritaires : actions « hors les murs », « Heures du conte », sessions de musique et de danse, manifestations familiales et scolaires,....,
- Renforcer les partenariats et les réseaux d'équipements à l'échelle du territoire,
- Création d'un équipement "Maison des Arts et de La Culture » sur la commune d'Epinau-sous-Sénart avec création d'un pôle d'art et mise en réseau des équipements du territoire,
- Favoriser l'expression des talents artistiques et favoriser les rencontres intergénérationnelles (stages, ateliers intergénérationnels, ...),
- Sur le quartier des Hautes Mardelles (Brunoy) : définir une politique et une offre culturelle adaptée et programmée, sur des thématiques fédératrices et partagées, avec participation des habitants à la réalisation de cette programmation.



# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 SPORT

### 👉 Le diagnostic du territoire

**La densité moyenne des équipements sportifs est globalement inférieure à la moyenne essonnienne : 22,57 équipements sportifs / 10 000 hab. sur le Val d'Yerres contre 28,05 sur le département).**

Les réalités entre les 3 communes sont toutefois contrastées : Quincy est au-dessus (+ 1.77 avec 29.82 équipements / 10 000 hab.) alors que Brunoy et Epinay-sous-Sénart sont en dessous (– 5.36 pour Brunoy avec 22.69 équipements / 10 000 hab. et -3.37 pour Epinay avec un taux de 24.68 équipements / 10 000 hab.).

#### **Clubs sportifs :**

Bonne répartition entre clubs formateurs et clubs de haut niveau.

Des clubs de bon niveau émergent dans des disciplines peu médiatisées ( notamment « handisport » et «sport sénior»).

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 SPORT

### 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville

- Favoriser l'accès aux pratiques sportives pour tous, notamment par des équipements sportifs de proximité et de qualité :
  - **Sur Les Hautes Mardelles** : réhabilitation et extension du gymnase GOUNOT et du terrain de football, avec création d'un dojo, et requalification des espaces extérieurs du quartier pour une pratique sportive individuelle,
  - **Sur Les Cinéastes/ La Plaine** : créer des sites sportifs de proximité, une salle de fitness municipale, rénover le stade Alain MIMOUN, créer un terrain d'évolution sportive dans le quartier Les Cinéastes,...
- **Faire du sport un vecteur d'échange et du vivre ensemble sur le Val d'Yerres** : développer les rencontres sportives inter quartier (Raid Fil Vert, ...), développer des parcours « forme et santé » sur les berges de l'Yerres,... Organiser des activités sportives et ludiques collectives à l'échelle du territoire en direction du public jeunes, des femmes et des familles, en partenariat avec les habitants, l'Education Nationale et la communauté éducative.
- **Porter une attention particulière aux publics jeunes** (organiser des activités sportives et ludiques de type « réveil matin » en direction des jeunes sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine,...) **et aux femmes** .

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 SANTÉ

### 👉 Le diagnostic du territoire

**Les points forts: des indicateurs favorables (avec des nuances pour Epinay-sous-Sénart et pour Quincy-sous-Sénart)**

- L'indice de développement humain alternatif (IDH2, qui prend en compte plusieurs critères pour déterminer le niveau de vie dans un pays donné) est meilleur sur le Val d'Yerres comparativement à la moyenne départementale (0,59), francilienne (0,57) et nationale (0,51) - sauf pour Epinay-sous-Sénart (0,46).
- L'espérance de vie à la naissance est meilleure sur le Val d'Yerres que la moyenne départementale, francilienne et nationale - sauf pour Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

**...et une offre de santé importante sur le territoire :**

- Les services départementaux : 4 Centres de Prévention des Maladies Infectieuses (CPMI) et 2 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF). La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est située à Quincy-sous-Sénart.
- L'offre de santé ambulatoire privée est suffisante (présence de cliniques dotées de spécialistes, notamment en psychiatrie). La démographie médicale pose toutefois question (nombreux départs en retraite prévus sur les 10 prochaines années). L'hospitalisation publique est drainée par l'hôpital intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges.
- Les collègues mènent des actions collectives sur les questions de sexualité et les conduites à risques.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 SANTÉ

### 👉 Le diagnostic du territoire (suite)

#### Les points à améliorer :

- L'offre de santé ne bénéficie pas d'une dynamique véritable (un travail en complémentarité entre structures et praticiens apparaît nécessaire).
- Des difficultés d'accès aux soins dans des domaines bien précis : accès à la gynécologie médicale, à des soins psychiatriques et à la pédopsychiatrie, à l'orthophonie et à l'ophtalmologie.
- Les enfants porteurs d'un handicap sont envoyés sur Choisy-le-Roi en l'absence de Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sur ce territoire. Il n'y a pas de structure d'accueil spécialisée pour les adolescents.
- Le centre départemental de prévention et de santé (CDPS) étant situé à Juvisy-sur-Orge, les habitants du territoire préfèrent utiliser l'offre de soins locale ou de proximité avec les autres départements (94 et 77); ce qui explique le faible taux de couverture de cette structure.
- Le taux de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle et Complémentaire (CMUC) est élevé sur les 3 quartiers prioritaires. Des actions de prévention complémentaires en matière de santé apparaissent comme nécessaires.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 👉 Le diagnostic du territoire

- Existence d'une **cellule de veille** portée par les établissements scolaires du secondaire : active et efficace sur le Val d'Yerres, elle est appréciée sur le territoire. Créée en janvier 2013 suite à des incidents survenus sur l'agglomération, elle réunit les services de l'Education Nationale, les communes du Val d'Yerres (services municipaux, polices municipales, élus), la Police Nationale, Val d'Yerres Prévention...
- Le territoire compte plusieurs **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, dont un récemment créé à Brunoy.
- De nombreuses **actions de prévention** sont également mises en place sur le Val d'Yerres au niveau des collèges ou sur les temps extra-scolaires.
- **L'association Val d'Yerres Prévention** mène depuis 10 ans un important travail de fond auprès des jeunes Val d'Yerrois en perte de repères. L'équipe actuelle comprend 13 éducateurs et 3 postes de cadres, dont un administratif.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 👉 Le diagnostic du territoire

- La Communauté d'Agglomération a également amorcé un partenariat avec les chefs établissements des collèges, la police nationale et la prévention spécialisée, pour que des **actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques** (consommation de tabac, alcool, drogue, jeux dangereux, utilisation d'Internet,...) soient menées en direction des collégiens.
- Sur le quartier des Hautes Mardelles (à Brunoy), l'analyse spécifique de la sécurité fait émerger les problématiques suivantes, liées aux dysfonctionnements urbains du quartier et au comportement délictueux qu'ils encouragent : dégradations régulières sur l'éclairage extérieur, vitesse excessive, circulation de certains véhicules à l'intérieur de la résidence et stationnement « sauvages », problèmes dans les parties communes (caves, halls d'entrée), sentiment d'insécurité,...
- Sur le quartier Les Cinéastes/La Plaine (à Epinay-sous-Sénart) : constat d'un sentiment d'insécurité fortement présent et nourri par le trafic de produits stupéfiants, de phénomènes de délinquance ponctuels sur certaines parties de la ville, d'incivilités au quotidien (troubles de voisinages, dégradations volontaires, vandalisme). Plusieurs lieux sont identifiés comme cristallisant les troubles et les nuisances (centre commercial principal, points de fixation secondaires au niveau de certains espaces publics,...). Ces phénomènes sont accentués par la topographie du quartier.

# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 👉 Le diagnostic du territoire

- Sur le quartier du Vieillet (à Quincy-sous-Sénart) : dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, la ville a pour objectif de définir une politique Petite Enfance, Enfance, Jeunesse claire et lisible. Des actions sont proposées dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (« Chantiers Fresques » et partenariat avec le Lycée des Frères MOREAU prévus pour 2015). Un partenariat existe avec le Centre de Loisirs Jeunes Police (C.L.J. ) dans le cadre d'actions destinées aux 11-15 ans. La ville s'est également engagée dans la prise en charge de Travaux d'Intérêt Général (une quinzaine de TIG sont accueillies chaque année au sein des services de la ville ). Le diagnostic sur les faits de délinquance devrait permettre d'affiner les indicateurs du commissariat de Brunoy sur ce quartier et sur la ville.



# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville

- Développer le réseau partenarial (communication, information) et les actions de sensibilisation des publics sur les quartiers prioritaires,
- Rétablir une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) au sein du commissariat de Brunoy,
- Développer les structures d'hébergement d'urgence en direction des femmes victimes de violences,
- Renforcer les actions de prévention contre les violences intra familiales,
- Garantir la mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le territoire du Val d'Yerres, notamment sur les 3 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire,
- Coordonner et renforcer les actions de prévention des conduites à risques auprès des collégiens (sensibilisation de tous les collégiens du Val d'Yerres sur les addictions et les conduites à risques au moins une fois au sein de leur parcours scolaire).



# PREMIER PILIER : LA COHESION SOCIALE

## 👉 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville

**Sur le quartier des Hautes Mardelles à Brunoy**, la sécurité est une priorité pour un meilleur vivre ensemble. La citoyenneté et un changement véritable de l'image des Hautes Mardelles sont réaffirmés.

Objectifs de la ville : création de « l'Observatoire de la Tranquillité Publique », mise en place de la cellule de pilotage « Tranquillité publique », d'une cellule de veille territoriale, création d'une commission prévention situationnelle, sécurisation des équipements municipaux et déploiement complémentaire de la vidéo protection, prolongement des actions de prévention et de sécurité routière, accueil des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG).

**Sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine à Epinay-sous-Sénart** : améliorer la sécurité et la tranquillité publique est une priorité (coordination avec les forces de police, mise en place d'un observatoire municipal de la tranquillité publique avec cellule de veille, système de vidéo protection, réseau de « voisins vigilants »,...), traiter les phénomènes de délinquance par le développement d'outils éducatifs (réponse individualisée à la situation des mineurs en rupture, TIG, réparation pénale,...), renforcer la prévention des violences (création d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, collaboration avec le collège La Vallée et le lycée Maurice ELIOT...).

**Sur le quartier du Vieillet à Quincy-sous-Sénart**, il convient d'assurer une veille en associant les différents acteurs concernés : 2 à 3 réunions par an avec le Commissaire de Brunoy pour une analyse affinée des statistiques de la délinquance (commune et quartier).



**➡ DEUXIEME PILIER :  
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

# DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

## Les 3 axes retenus sur le territoire du Val d'Yerres

- Cadre de vie et rénovation urbaine,
- Gestion urbaine de proximité,
- Logement

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### 1. Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cadre de vie et Rénovation urbaine »

A deux reprises, le territoire du Val d'Yerres a été reconnu comme éligible au projet national de rénovation urbaine avec l'ambition forte de transformer durablement les quartiers en difficulté.

Pour la période 2015/2020, différentes actions déjà existantes sont à poursuivre et de nouveaux enjeux apparaissent dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le quartier Les Cinéastes/ La Plaine (à Epinay-sous-Sénart) et le quartier Les Hautes Mardelles (à Brunoy), tous deux reconnus en intérêt national parmi 200 quartiers retenus en France et 58 en Ile-de-France.

**Les Hautes Mardelles (à Brunoy)** : dans le cadre du protocole de préfiguration en cours de finalisation, le projet de renouvellement urbain de **Brunoy** se décline en 3 axes stratégiques et politiques :

- **Le désenclavement et l'ouverture du quartier** : la mobilité et les transports en commun (repositionnement des axes futurs, élargissement des horaires et de la desserte), le traitement urbain des voies de circulation, la création et la matérialisation des liaisons douces, la reconnaissance des circulations d'usages correspondants aux habitudes des habitants, la reconquête de la façade urbaine de part et d'autre de la rue de Cercay.

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cadre de vie et renouvellement urbain »

#### Les Hautes Mardelles (Brunoy suite) :

- **L'amélioration des conditions de vie des habitants** : par la création de voies traversantes secondaires, en désenclavant le cœur d'îlots (réaménagement et requalification du boulevard Ile de France, résidentialisation des îlots, réhabilitation de l'ensemble du parc de logements des bailleurs, maintien et développement d'une offre de service aux habitants et aux Brunoyens, réhabilitation du pôle de services publics et du pôle commercial ...), la création et le développement d'équipements publics à forts rayonnements (extension du gymnase GOUNOT, création d'un terrain de football en synthétique et d'une piste d'athlétisme).
- **Préparer l'avenir et les conditions de la réussite** : développer l'offre de garde et d'accueil de la petite enfance, optimiser les écoles maternelles et développer une passerelle petite enfance-maternelle et maternelle élémentaire, réhabilitation de l'école élémentaire Jean MERLETTE et du collège Albert CAMUS et réalisation d'un équipement pour la Jeunesse.
- **Penser, rénover et construire durablement** par une stratégie globale en matière de développement durable sur l'ensemble du projet ainsi qu'en termes d'accessibilité, par une organisation nouvelle de collecte des déchets (bornes enterrées et encombrants), et par la valorisation des espaces paysagers.

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cadre de vie et Rénovation urbaine »

#### **Les Cinéastes/ La Plaine (à Epinay-sous-Sénart) :**

Pour Epinay, l'ambition est de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de poursuivre la démarche de renouvellement urbain dans une logique de renforcement de l'attractivité du territoire et de cohésion entre secteurs de la commune. La dynamique de mutation urbaine est aujourd'hui largement entamée. Le quartier de demain se dessine à la fois autour d'un projet de restructuration du centre commercial principal et d'un nouveau programme de renouvellement urbain sur le secteur de La Plaine.

#### **Orientations stratégiques**

- Elaborer une **stratégie d'ouverture du « méandre spinolien »** vers le territoire intercommunal, améliorer la position de la ville et asseoir son identité territoriale,
- **Améliorer la qualité de l'habitat** (logement social et offre de logements privés),
- **Apporter une diversification de l'habitat**, à la fois dans l'offre, la typologie, les formes et les statuts de logement,
- **Affirmer une structure urbaine et paysagère lisible du quartier**,
- Infléchir une **requalification de la route départementale**,

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cadre de vie et Rénovation urbaine »

#### Les Cinéastes/ La Plaine (Epinay-sous-Sénart suite) :

- **Développer le lien entre les quartiers** et rompre la fracture urbaine et sociale,
- **Connecter le quartier** à son environnement naturel et géographique,
- **Travailler sur l'identité et la reconnaissance du quartier** en ciblant une offre de services et d'équipements publics adaptée et identifiée,
- **Développer le potentiel économique et commercial du quartier** et étudier l'opportunité d'implantations d'activités, au regard de la demande et des besoins,
- **Améliorer et renforcer le dispositif d'accompagnement du Programme de Renouvellement Urbain (PRU).**

**Les objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain** : 1/ un urbanisme apaisé, soucieux de son environnement, 2/ un habitat renouvelé, 3/ renforcer l'attractivité du territoire.

# DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

## ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Cadre de vie et Rénovation urbaine »

### Le Vieillet (à Quincy-sous-Sénart)

#### Orientations stratégiques de la commune

- Des actions de sensibilisation des habitants dans le domaine des éco-gestes et de la gestion du budget familial, pourraient être menées avec le bailleur.
- Des projets d'aménagement pourront être envisagés aux abords du Vieillet (projet d'aménagement d'un parcours santé) pour étendre l'offre proposée aux habitants.

#### Objectifs :

- Développer l'accompagnement social des habitants,
- Développer les aménagements au sein ou aux abords du quartier du Vieillet.



## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Gestion Urbaine de proximité »

#### Les Hautes Mardelles (à Brunoy) :

- La structuration intériorisée du quartier favorise le développement de comportements inciviques qui rendent difficile la gestion du patrimoine (problèmes concernant l'éclairage, la gestion des ordures ménagères, le stationnement, les regroupements nocturnes, l'utilisation des caves et l'inadaptation de la signalétique...). Ces dysfonctionnements se doublent d'une problématique liée à la propreté et l'entretien du quartier (stationnement « sauvage », accès des véhicules chargés de l'enlèvement des ordures ménagères, graffitis, dégradations des halls ...).

**Orientations stratégiques** : nécessité d'une intervention partagée des acteurs, en amont du démarrage du projet de renouvellement urbain, pendant la phase d'intervention et à l'issue de l'opération pour garantir la pérennité de ceux-ci et des investissements. Réalisation d'une nouvelle convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

**Objectifs opérationnels** : Développer la culture de la médiation sur la ville, créer un annuaire thématique des partenaires, améliorer les actions en direction de l'habitat social et des commerces.

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Gestion Urbaine de proximité »

#### Les Cinéastes/ La Plaine (à Epinay-sous-Sénart) :

**Propreté urbaine** : Problèmes de gestion du tri sélectif et problématique de locaux inadaptés au développement de la collecte de verre, dépôts sauvages réguliers, problèmes d'encombrants, mauvais usage des conteneurs enterrés, non-respect des consignes de tri, ....

La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) arrivant à sa fin en 2015, une nouvelle convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sera mise en place.

**Orientations stratégiques** : Maintenir l'entretien et la propreté dans les quartiers, sécuriser et éviter les dégradations des espaces communs, lutter contre les problématiques touchant la voie publique, renforcer le travail partenarial, développer l'information et la sensibilisation des habitants, favoriser les animations dans les quartiers en partenariat avec les bailleurs.

**Objectif 1** : Maintenir l'entretien et la propreté dans les quartiers (force rapide d'intervention municipale accessible par numéro vert, accompagnement des copropriétés fragilisées, réaménagement des espaces...)

**Objectif 2** : Sécurisation et lutte contre les problèmes du quotidien (vidéo-protection, médiation, lutte contre les stationnements gênants, contre les véhicules épaves,...)

**Objectif 3** : La qualité de vie est l'affaire de tous (renforcement des partenariats, mise en place de « référents d'immeuble », information et sensibilisation des habitants,...).

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Gestion Urbaine de proximité »

#### **Le Vieillet (à Quincy-sous-Sénart) :**

La convention GUP a été signée en 2012, pour la période 2012-2015. Toutes les actions sont à poursuivre et à développer dans le nouveau contrat de ville. Depuis la résidentialisation, les problèmes de stationnement sont sur la voie publique. La mise en place de la zone de stationnement résidentiel aux abords de la gare et la verbalisation des contrevenants par la police municipale intercommunale ont considérablement amélioré la situation. Cependant, les efforts doivent être poursuivis.

**Orientations stratégiques:** sensibilisation au tri en partenariat avec le SIVOM pour assurer une veille, attention particulière à avoir sur la problématique du stationnement et des ateliers mécaniques en partenariat avec la Police Nationale et Municipale, mise en place de vidéo-protection sur les axes routiers principaux de la ville (dont rond-point de la Gare de Boussy/Quincy pour enrayer nuisances sonores et sentiment d'insécurité).

**Objectif opérationnel:** Assurer le maintien de la qualité de vie au sein du quartier par la mise en place d'une veille quant à l'évolution du quartier (sécurité, nuisances).

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Logement »

#### Engagements de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres

**Création d'une Conférence Intercommunale du logement** pour une meilleure gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux sur le territoire du Val d'Yerres, en articulation avec la politique locale de l'habitat et le contrat de ville. La réflexion est à mener à l'échelle du territoire pour agir sur le parc existant, l'objectif étant de le rendre plus attractif tout en évitant la concentration des relogements de publics en situation de précarité sur certains quartiers. Nécessité de juguler la paupérisation des quartiers en politique de la ville et d'apporter des solutions pérennes en sécurisant les publics précarisés dans un parcours résidentiel, sans toutefois fragiliser les autres quartiers du Val d'Yerres – notamment les quartiers sortants de la géographie prioritaire (quartier des Buissons à Boussy-Saint-Antoine, quartier du Maroc à Crosne, quartier des Tournelles et quartier de La Sablière à Yerres).

**Un observatoire du peuplement** sera également mis en place pour une meilleure connaissance du parc de logement social et de l'état du peuplement sur l'ensemble du bassin communautaire, notamment au sein du patrimoine des 3 bailleurs sociaux intervenant sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire (à savoir OSICA, ICF Habitat La Sablière et VILOGIA).

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Logement »

#### **Les Hautes Mardelles (à Brunoy) :**

Les jeunes adultes rencontrent d'importantes difficultés dans l'accès au logement faute de ressources et / ou de garanties insuffisantes.

**Orientations stratégiques :** travailler avec l'ensemble des partenaires bailleurs (notamment sur la future charte de peuplement) pour favoriser l'insertion des jeunes et pour un rééquilibrage au sein du patrimoine, développer une offre adaptée aux différents publics et permettre aux jeunes un parcours résidentiel en fonction de l'évolution de leur besoin. Ces éléments de parcours résidentiel sont intégrés dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : incitation notamment à diversifier l'offre locative pour permettre la primo accession ou la « décohabitation ».

**Objectif opérationnel :** Favoriser l'accès au logement.

## DEUXIEME PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ↳ Les orientations prioritaires du territoire sur le volet « Logement »

#### Les Cinéastes/ La Plaine (Epinay-sous-Sénart) :

**Orientations stratégiques** : réduire la part du locatif social et du logement collectif dans le parc immobilier de la ville en vue d'atteindre un meilleur équilibre de l'habitat, favoriser la mixité sociale par la mise en place de politiques de peuplement à l'échelle du territoire communautaire, mieux diversifier les typologies d'habitat pour permettre la mise en œuvre de parcours résidentiels, favoriser l'échange de logements au sein du parc social, agir en faveur de l'autonomie des jeunes en matière de logement, rénover et valoriser le parc social et privé, renforcer les liens avec les copropriétés fragilisées pour un meilleur accompagnement, renforcer la prévention des impayés locatifs, promouvoir l'habitat durable et soutenir la création d'un éco-quartier.

#### **Objectifs opérationnels :**

**Objectif 1** : Mixité sociale et diversification de l'habitat (poursuivre la diversification des statuts et typologies d'habitat...),

**Objectif 2** : Pour un parc immobilier rénové et durable (rénover le parc social sur le secteur La Plaine en partenariat avec les trois bailleurs concernés, accompagner les copropriétés, développer un projet d'éco-quartier dans le cadre d'une mutation de la zone d'activités de La Forêt),

**Objectif 3** : Mobilité et parcours résidentiels,

**Objectif 4** : Renforcer la prévention des impayés locatifs.



**☞ TROISIEME PILIER :  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**



# TROISIEME PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

## ↳ Le diagnostic du territoire

- **6344 établissements actifs répartis sur le Val d'Yerres (données INSEE au 31/12/2012) principalement dans les secteurs commerce, transports et services (68%) et en Administration publique, enseignement, santé et action sociale (17%). On recense 2122 entreprises en 2014, essentiellement des petites et moyennes entreprises.**

- **Nombre de demandeurs d'emploi sur le Val d'Yerres au 30/09/ 2014 : 3 795 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM de catégorie A,B,C), contre 4 503 en 2012.**

- **Les points forts du territoire :**

Un bon positionnement géographique du Val d'Yerres (aéroport, 3 gares RER , proximité Paris..., ) des structures de santé proches et nombreuses, une offre d'emploi existante dans certains secteurs bien spécifiques (services à la personne, grande distribution), un Club des entreprises dynamique (créé en 2009, le club réunit chaque année entre 250 et 300 personnes), une forte attractivité de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises situés à proximité de la gare RER de Boussy/Quincy et du quartier du Vieillet (13 pépiniéristes et 3 entreprises en hôtel constitutifs de 25 emplois au 31 décembre 2013), Bonne présence et couverture des acteurs du territoire sur le volet insertion vers l'emploi, couplé de partenariats pérennes auprès des entreprises.

- **Les constats réalisés, les principaux points à améliorer :**

L'enclavement du territoire constitue un frein à la mobilité. Identification de 8 freins périphériques à l'emploi : difficultés d'adaptation à l'entreprise, de repérage sur le marché du travail, précarité du logement, difficultés financières, problèmes de garde d'enfants, difficultés d'ordre administratif (couverture sociale, absence d'autorisation de travail, personnes sous-main de justice...), problèmes de santé (incapacités physiques, problèmes psychologiques ou psychiatriques). Constat d'une précarisation des publics, qu'il s'agisse des publics jeunes ou des publics adultes.

# TROISIEME PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

## ↳ Le diagnostic du territoire

Constat aussi d'un manque d'information des publics sur les accompagnements possibles dans le domaine de l'emploi et de l'insertion et de la nécessité de redynamiser les permanences de proximité (accompagnement vers l'emploi, accompagnement social, accès aux droits...). Recensement de nombreux besoins en matière d'alphabétisation et d'apprentissage linguistique.

Il convient d'améliorer la coordination des acteurs et la communication sur le territoire. On recense également le besoin d'un outil de type Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), d'une porte d'entrée pour la création d'entreprises pour créer l'interface entre le demandeur d'emploi et l'entreprise. Malgré le manque de disponibilités foncières, il apparaît nécessaire de renforcer l'offre d'emploi locale qui est insuffisante et oblige les résidents du territoire à des migrations journalières importantes.

Il conviendrait aussi de travailler davantage avec les transports (desserte du quartier des Hautes Mardelles et de la ZAC d'Epinay-sous-Sénart) et de créer l'interface entre le demandeur d'emploi et l'entreprise.

# TROISIEME PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

## ☞ Orientations et objectifs du Contrat de Ville dans le domaine du développement économique

- **Objectif 1 : Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat** : Accompagner le parcours du créateur d'entreprise, créer des vocations parmi les jeunes, renforcer les partenariats en faveur des porteurs de projets, élaborer un tableau de bord semestriel des entreprises du territoire.
- **Objectif 2 : Accompagner les jeunes entreprises** : Mettre en place un espace de travail partagé permettant de sortir de l'isolement et de favoriser la mise en relation des porteurs de projets et des jeunes entrepreneurs (projet d'espace de coworking à Epinay-sous-Sénart), réaliser un pôle d'activité économique de type incubateur /couveuse, mettre en place un prix de l'innovation à l'échelle communautaire (bourse permettant le lancement de l'entreprise en début de parcours), renforcer la communication et redynamiser le site internet dédié au développement économique du Val d'Yerres.
- **Objectif 3 : Contribuer au désenclavement des quartiers en développant l'offre de transport du territoire** : renforcer l'offre de transport sur le quartier des Hautes Mardelles (Brunoy), développer les transports sur le « Territoire entrepreneurs » d'Epinay-sous-Sénart (ligne de bus desservant l'ex « Zone Franche Urbaine » et la reliant à la gare de Brunoy et à la gare de Boussy/Quincy).
- **Objectif 4 : Favoriser le développement économique du territoire** : identifier les fonciers disponibles, formaliser une bourse des locaux disponibles sur le territoire du Val d'Yerres.

# TROISIEME PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI



## 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville dans le domaine de l'emploi

**Objectif 1 : Favoriser l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires** : mobilité et autonomisation dans les transports (femmes isolées, séniors, personnes handicapées...), mettre en place des parcours d'insertion vers l'emploi en direction de publics jeunes et adultes (ateliers informatiques, sorties citoyennes), des ateliers d'alphabétisation et/ ou d'apprentissage linguistique dans un objectif d'insertion professionnelle ou de qualification professionnelle (accès à l'emploi, à la formation...), renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle (ateliers collectifs, accompagnements et suivis individualisés, conseils divers...).

**Objectif 2 : Développer le service public de proximité et la mise en réseau des professionnels** : renforcer les services publics de proximité (permanences de la Mission Locale et des Maisons de l'emploi au sein des quartiers prioritaires...), mettre en place un observatoire de contexte local dans le domaine de l'emploi et du développement économique, développer les partenariats pour optimiser la complémentarité des offres de service et lutter contre les freins à l'emploi.



# TROISIEME PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI



## 👉 Orientations et objectifs du Contrat de Ville dans le domaine de l'emploi

**Objectif 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de publics cibles** : développer les parcours d'accès à la formation et aux contrats en alternance des demandeurs et demandeuses d'emploi jeunes et adultes (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation en lien avec les besoins des recruteurs et le marché du travail), accompagner les demandeurs d'emplois porteurs de projet de création d'entreprise et particulièrement les femmes des quartiers en politique de la ville, développer les chantiers écoles et les chantiers d'insertion à l'échelle du territoire, développer les clauses d'insertion dans les marchés publics, développer les outils en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde du travail (parcours d'accompagnement vers une formation, un métier, un parrainage, un tutorat, accès à l'apprentissage...), favoriser l'accès à l'apprentissage et développer la qualification des jeunes (secteurs de l'animation, du sport, de la petite enfance, du transport, du bâtiment...), développer un réseau de parrainage jeunes/ entreprise, développer le service civique à l'échelle du territoire en direction des 16-25 ans.

## 👉 QUATRIEME PILIER : VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Une réflexion sera menée par les cosignataires et un plan d'action pourrait être décliné d'ici fin 2015 à l'échelle du territoire, à partir des axes thématiques présentés lors de la Réunion interministérielle du 6 mars 2015 (« *Vivre dans La République* », « *La République pour Tous* », « *La République au Quotidien* »).



## **V. LE CALENDRIER DU PROJET**



# LE CALENDRIER DU PROJET « CONTRAT DE VILLE » (CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/06/2015)

☞ **Le 25/07/2014, décision des maires des 3 communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire (Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart) :** un contrat de ville intercommunal unique à l'échelle du Val d'Yerres.

## Les Dates clés sur 2015

- **Le lundi 6 juillet 2015 à 16 heures** : signature du contrat de ville intercommunal du Val d'Yerres à Quincy-sous-Sénart.
- **2<sup>ème</sup> semestre 2015** : signature du protocole de préfiguration ANRU
- **D'ici fin décembre 2015** : signature d'un avenant n°1 au contrat de ville du Val d'Yerres incluant le plan d'action et des compléments utiles.

